



BAYON

Infos



Actus Municipales

Délibérations municipales
Nouvel équipement technique
Villes & Villages étoilés
Rentrée sportive et culturelle
Nouveau plan guide

Education

F.Dolto : Fin d'année scolaire
La Providence : Au revoir Monsieur
le Curé

Social

L'accompagnement scolaire
L'A.D.M.R

Citoyenneté

Commémoration Armistice
11 Novembre 1918

L'Actualité Sportive

Projet associatif commun
L'ASCB contre-attaque
4^e Grand Prix JACAB
Fin de saison du tennis club

L'Édito du Maire

Le premier trimestre scolaire coïncide avec nos échanges traditionnels liés à notre jumelage avec la commune de Straelen en Allemagne. C'est un rendez-vous important car n'oublions pas que ce jumelage est à l'initiative de Bayon. Ce rapprochement, qui a généré combien de rencontres, dure depuis 55 ans et nous recevrons nos amis allemands les 6 et 7 octobre prochains. J'aurai donc le plaisir d'accueillir le Maire de Straelen et un Adjoint ainsi que des membres de leur comité de jumelage. Au programme : visite de la maison de la mirabelle, du château de Lunéville, de nos étangs, de l'exposition sur le jumelage au Centre culturel Henri Gaudel, le musée de l'école de Nancy, le musée des beaux-arts et bien sûr quelques moments de convivialité.

Notre programme d'investissement se poursuit et si certaines opérations subissent quelques retards, pour diverses raisons toutes largement justifiées, les réalisations prévues sont en cours.

La 1^{ère} partie de l'aménagement des étangs est terminée depuis fin juin, la phase 2 qui concerne les plantations sera réalisée en fin d'année. Nous avons eu sur cette réalisation de nombreux retours très positifs. Malgré une sécheresse sévère, nous avons aussi pu constater que les actions menées en août et septembre 2017 sur l'étang principal ont porté leurs fruits puisque nous n'avons eu à déplorer aucune mort de poissons cet été. Ce n'est pas le cas dans d'autres secteurs de la vallée de la Moselle et ailleurs.

Installations sportives :

- Au stade, la reprise complète du petit terrain d'entraînement est terminée y compris la mise en place de l'arrosage automatique, ce terrain sera utilisable en début d'année 2019. La restructuration intérieure des vestiaires est achevée le 30 septembre et les utilisateurs peuvent les occuper dès le 1^{er} octobre.

- Pour le city-stade, le choix des entreprises retenues est fait, nous lançons les ordres d'exécution dans les prochains jours.

Les travaux dans la future mairie seront terminés dans quelques jours, les opérations de réception ont eu lieu, il nous reste à réaliser quelques aménagements par notre équipe technique municipale avant de programmer le déménagement.

La restructuration du secteur Henri Gaudel (place, rue des Hauts-Fossés, rue des Écoles), est un sujet important, urgent et qui est évoqué depuis de nombreuses années. Nous avons lancé, vers les bureaux d'étude spécialisés, un appel à candidature pour la réorganisation de cette zone, avec pour objectif que ces travaux soient terminés en même temps que ceux de la restructuration de la restauration scolaire du collège car ces derniers auront un impact direct sur la place Henri Gaudel et sa mise en sécurité, en particulier pour les enfants.

Notre programme va bien sûr se poursuivre. Je vous souhaite un automne en couleurs !

Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



Maire : Jacques BAUDOIN

jacques.baudoin@mairie-bayon.fr



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ

nicolas.andre@mairie-bayon.fr

Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Affaires scolaires
Action sociale



3^{ème} Adjoint : Didier PERRIN

didier.perrin@mairie-bayon.fr

Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales



4^{ème} Adjoint : Alain RAVAILLER

alain.ravailler@mairie-bayon.fr

Tourisme - Camping - Étangs
Développement économique
Gestion du cimetière

Conseillers Municipaux :

Chantal BAILLY - Marie-Claire BERVARD

Stéphane BERVARD - Lydia FRANCOIS

Brigitte HENRY - Andrée NOIROT

Maria RICHARD - Daniel WELTZHEIMER



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 28 MAI 2018

10 conseillers présents sur 13

Absents excusés : Mme Andrée NOIROT (procuration à Mme Brigitte HENRY), M. Didier PERRIN (procuration à M. Jacques BAUDOIN), Mme Maria RICHARD.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT « CLOS DES ÉVELOTTES »

M. le Maire rappelle que 3 parcelles du lotissement « Clos des Évelottes » sont toujours à vendre. Vu les difficultés à trouver des acquéreurs au prix de 55 € le m², il propose de fixer le nouveau prix à hauteur de 40 € le m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre les 3 parcelles restantes au prix de 40 € le m². Il autorise également le Maire à signer les actes correspondants dont les deux propositions reçues. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

9 conseillers présents sur 13

Absents excusés : Mme Marie-Claire BERVARD (procuration à M. Stéphane BERVARD), Mme Brigitte HENRY, Mme Andrée NOIROT (procuration à M. Nicolas ANDRÉ), M. Daniel WELTZHEIMER (procuration à M. Jacques BAUDOIN).

MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DU STADE MUNICIPAL

Vu le règlement d'utilisation en vigueur, considérant la nécessité de revoir ce règlement en prenant notamment en compte la réfection des terrains de football, M. Nicolas ANDRÉ présente le projet de modification du règlement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement et décide de son entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018. Délibération adoptée à l'unanimité.

Ce règlement est téléchargeable depuis le site web : www.mairie-bayon.fr

CONVENTION D'OBJECTIFS 2018 AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

Vu la création en date du 26 août 2014 d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée « Comité des fêtes de Bayon », considérant la volonté du Conseil Municipal de confier depuis l'année 2015 à cette association l'organisation de fêtes et animations organisées précédemment par la Commune (Foire de Printemps, Fête nationale, Fête de Saint-Nicolas), M. Nicolas ANDRÉ présente le

projet de convention d'objectifs établie entre la Commune et le Comité des fêtes au titre de l'année 2018. Le Conseil Municipal autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint délégué à signer la convention qui prévoit l'attribution d'une subvention de 7000 € pour mener à bien les objectifs convenus. Délibération adoptée à l'unanimité.

FORFAITS SCOLAIRES 2018 AUX ÉCOLES PUBLIQUES DOLTO ET PRIVÉE DE LA PROVIDENCE

Vu la délibération n°2018-01 de la Caisse des Écoles fixant la participation des communes à hauteur de 87 € par enfant dans le cadre du forfait pédagogique, considérant le nombre d'élèves de Bayon scolarisés aux écoles publiques Dolto, considérant le nombre d'élèves de Bayon scolarisés à l'école privée de la Providence, le Maire présente les forfaits scolaires 2018.

Le forfait scolaire représente les dépenses de fonctionnement de l'école publique à charge des communes de résidence des élèves sur l'année écoulée : forfait scolaire École maternelle Dolto : 1 144 € ; forfait scolaire École élémentaire Dolto : 270 € ; forfait pédagogique : 87 €. Le Conseil Municipal décide que les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Dolto et les communes de résidence des élèves hors RPI devront s'acquitter du forfait scolaire qui est établi par enfant pour l'année 2018.

Le Maire explique que la Commune verse le même forfait 2018 scolaire et pédagogique au SIS de la Providence que celui versé à l'école publique Dolto. Forfaits scolaires (23 élèves de Bayon) en élémentaire : 270 € x 23, soit 6 210 € ; Forfait pédagogique (23 élèves de Bayon) en élémentaire : 87 € x 23, soit 2 001 € ; Forfait pédagogique (20 élèves de Bayon) en maternelle : 87 € x 20, soit 1 740 €. Soit un total de 9 951 € à verser au Syndicat Intercommunal Scolaire de la Providence. Délibération adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu la demande de subvention de l'association « Cyclisme Haroué Loisirs », considérant la politique de la commission « Vie associative » relative aux demandes de subventions, le Conseil Municipal valide la proposition de M. Nicolas ANDRÉ d'attribuer une subvention de 100 € à cette association. Le blason de la Commune devra figurer sur tout support de communication de la course cycliste, à titre de partenaire. Délibération adoptée à l'unanimité.



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBAISME SUPPRESSION ET RECLASSEMENT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Vu la délibération du 2 mars 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), considérant une demande des propriétaires, la Commune a dû se positionner sur la valeur de l'emplacement réservé n°6 du plan de zonage du PLU. Le choix validé est de supprimer cet emplacement réservé et de reclasser la zone concernée en UC. La modification a donc pour objectif cette suppression et ce reclassement. Le Conseil Municipal valide la suppression et le reclassement de l'emplacement réservé en zone UC. Délibération adoptée à l'unanimité.

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES ÉCOLES

Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer l'avis d'appel public à concurrence concernant le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier des écoles (en abord des équipements : crèche, écoles, collège et centre culturel) ainsi que des voies d'accès. Il énonce les caractéristiques essentielles : réalisation d'un diagnostic, conception et réalisation de l'aménagement de la place devant le centre culturel avec tous les ajustements liés aux aménagements déjà existant, modulation du traitement de l'espace public, mise en réseau avec les places voisines (places de Lorraine et du Château). Le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre est estimé à 60 000 € HT. Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'avis d'appel public à concurrence. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2018

12 conseillers présents sur 13

Absente excusée : Mme Brigitte HENRY.

TRANSFERT DU SIEGE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT (SIEA) BAYON-VIRECOURT

Vu la délibération du SIEA en date du 26 juin 2018 validant le transfert du siège de Bayon à Virecourt, considérant le déménagement futur de la Mairie de Bayon, le Maire propose que nous acceptions de fixer le siège du SIEA à la Mairie de Virecourt à compter du 1^{er} août 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert du siège social du SIEA à la Mairie de Virecourt. Délibération adoptée à l'unanimité.

ALIÉNATION DU BATIMENT SIS 13 RUE DE LA MAIRIE

Vu la délibération du 30 mars 2015 relative à la mise en vente du bâtiment sis 13 rue de la Mairie, le Maire annonce aux conseillers qu'un acquéreur a fait une offre à hauteur de 170 000 € pour ce bâtiment. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à la vente de ce bien. Délibération adoptée à l'unanimité.

MISE EN VENTE DU BATIMENT DE L'ACTUELLE MAIRIE

Considérant le déménagement futur de la Mairie, considérant la nécessité d'une décision préalable sans laquelle aucune opération ne peut être commencée, qui permet au Conseil Municipal de définir les conditions générales de la vente du bien immobilier communal, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble par la procédure de gré à gré. Délibération adoptée à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION

DU COMITÉ DE JUMELAGE BAYON-STRAELEN

Vu la demande formulée par l'association du Comité de Jumelage Bayon-Straelen afin d'assurer le service des repas du samedi 6 octobre 2018 à l'occasion de la réception des élus de Straelen, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association du Comité de Jumelage Bayon-Straelen. Délibération adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU BUDGET POUR LA RÉALISATION D'UN CITY-STADE

Vu la délibération du 30 juin 2017 autorisant le Maire à lancer et à signer l'appel d'offres pour la phase 1 de restructuration des installations sportives de Bayon, vu la délibération du 22 janvier 2018 relative au plan de financement de la création d'un city-stade, le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de dépasser le budget voté pour la création d'un city-stade. La cause de l'augmentation, à hauteur de 10 000 € HT, résulte du fait de l'agrandissement de la plateforme recevant le city-stade pour y implanter une piste autour. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché pour la création d'un city-stade et l'augmentation du budget énoncé ci-dessus. Délibération adoptée à l'unanimité.



Nouvelle tondeuse autoportée

par Lucas MORAND (photo : Eddy GALLAIRE)

Les agents du service technique ont inauguré cet été un tout nouvel équipement, venu remplacer l'ancienne tondeuse à bout de soufflé.



Outre un gain de temps de l'ordre de 30%, ce nouvel outil autoporté consomme moins de carburant et génère de l'engrais naturel pour l'herbe.



Villes et villages étoilés - 1 étoile

par Lucas MORAND

La Commune de BAYON, représentée par M. Alain RAVAILLER, Adjoint au Maire, s'est vu décerner le label « 1 étoile » au concours national « Villes et villages étoilés » 2017 des mains de M. Michel MATHIEU, consultant pour l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement nocturnes.



Ce label vient récompenser de nouveau la Commune pour son engagement à limiter les nuisances lumineuses, notamment soucieux des impacts sur la biodiversité et les paysages nocturnes, sur le sommeil et la santé des habitants, des économies d'énergies ainsi que de la capacité d'observation du ciel nocturne pour les générations actuelles et à venir.





Rentrée sportive et culturelle

par Marie-Claire BERVARD

Comme chaque année, le 1^{er} samedi avant la rentrée scolaire, le Centre culturel Henri Gaudel a ouvert ses portes dès 10h du matin afin de permettre aux associations sportives et culturelles de présenter toutes leurs activités existantes sur l'ensemble du territoire.

Les fidèles étaient au rendez-vous et les nouveaux intéressés ont pu apprécier la large palette d'activités proposées et le côté pratique pour les parents

de pouvoir gérer toutes les inscriptions de leurs enfants en même temps.

Merci à la Mairie pour son implication dans le bon déroulement de cette matinée intense, que ce soit pour toutes les démarches administratives et logistiques avant le jour J et pour le pot d'accueil offert à tous. Merci aussi à toutes les associations présentes ce jour.

Bonne rentrée sportive et/ou culturelle à tous !



Plan-Guide officiel de la Commune de Bayon

par Nicolas ANDRÉ

Plus de 50 avenues, chemins, clos, impasses, jardins, places, ruelles, rues, sentiers et squares desservent les habitations de notre bourg, mais aussi ses salles, équipements sportifs, services publics et de santé, commerces, entreprises, accueils et établissements pré-scolaires, scolaires et périscolaires etc. La Commission municipale « Information et Communication » a travaillé ces derniers mois à la conception

d'un nouveau plan-guide de Bayon, anticipant même l'implantation de la future Mairie. Aussi est-ce avec plaisir que nous vous en offrons un exemplaire de ce nouveau plan avec votre bulletin municipal (d'autres exemplaires sont disponibles en Mairie).

Un grand « merci ! » aux annonceurs qui ont répondu favorablement à la sollicitation du Groupe Media Plus Communication, à qui la Commune avait confié la réalisation et l'édition du dépliant.



Extraits du registre de l'État-Civil

par Aurélie AUDIBERT

Naissances

Eva ESSELIN 07/07/2018
Esteban CUNY 02/08/2018

Mariage

Clotilde DE OLIVEIRA MACHADO et Sébastien DILLON
22/09/2018

Décès

Roger PELLETIER 04/07/2018
Lucie DUCHENE 10/07/2018
René FOLSCHÉ 25/07/2018
Simone TREBUCHET 28/07/2018
Régis COSTA 14/08/2018
Jean DELUCE 22/08/2018
Nathalie BOYETTE 23/08/2018
Fernand ZWINGER 05/09/2018



Commémoration Armistice du 11 novembre 1918

par Alain RAVAILLER

Au printemps et au début de l'été 1918, les Allemands ont raté leurs offensives sur le front ouest. Le retrait de la Russie du conflit leur avait pourtant donné la supériorité numérique en leur permettant de disposer des divisions ramenées du front russe. Maintenant, l'arrivée massive des Américains, à raison de 300 000 hommes par mois, change la donne. A partir du 8 août, c'est au tour des Alliés de contre-attaquer. Partout l'ennemi recule mais résiste. Pour le contraindre à déposer les armes, le commandement suprême des forces alliées décide deux offensives : l'une, le 10 novembre, sur la Meuse, l'autre en Lorraine, le 17.

Au soir du 8 novembre, lorsqu'ils atteignent la Meuse entre Charleville-Mézières et Sedan, cela fait deux semaines que les hommes de la 163^{ème} division d'infanterie, partis des monts de Champagne, poursuivent les Allemands. Le lendemain, à 17 heures, alors que les plénipotentiaires allemands tentent depuis deux jours de négocier les conditions d'un armistice avec les Alliés, la 163^{ème} D.I. reçoit l'ordre de traverser à tout prix la Meuse pour occuper le village de Vrigne-Meuse, à l'ouest de Sedan, et y établir une tête de pont. L'offensive est lancée au cours de la nuit. Le 415^{ème} régiment d'infanterie réussit la traversée et, dans la matinée du 10, gravit les pentes du Signal de l'Épine. Vers 10 heures, le brouillard qui couvrait la vallée se dissipe. Le combat est dès lors inégal. Les troupes françaises subissent le feu nourri de l'ennemi retranché sur les hauteurs bordant la Meuse. Elles sont contraintes au repli malgré l'ordre qui leur avait été donné de tenir coûte que coûte. En fin de journée, l'artillerie française entre en action et leur permet de rétablir la situation au prix de lourdes pertes.

Le 11 novembre, à 7h15, la nouvelle de la signature de l'armistice, deux heures plus tôt, tombe. Il entrera en vigueur à 11 heures. Il faut vite trouver le clairon du 415^{ème}, le soldat Octave DELALUQUE, pour sonner le cessez-le-feu. Pendant ce temps, les combats se poursuivent : « 10h45, les obus tombent encore. 10h57, la mitrailleuse tire toujours » note scrupuleusement le chef de bataillon Charles de MENDITTE, commandant le 415^{ème} R.I.

A 11 heures précises, Octave DELALUQUE sort du trou d'obus où il s'était mis à l'abri et sonne la fin des hostilités. Dix minutes avant, devant le village de Vrigne-Meuse, le soldat de 1^{ère} classe Augustin TREBUCHON, agent de liaison à la 9^{ème} compagnie du 3^{ème} bataillon au 415^{ème} R.I., a été tué d'une

balle en pleine tête alors qu'il portait à son capitaine un message annonçant le service de la soupe pour 11h30 au village de Dom-le-Mesnil, sur l'autre rive du fleuve.

Augustin TREBUCHON, célibataire, berger né en Lozère 40 ans plus tôt et qui se battait depuis août 1914, est officiellement le dernier soldat français mort au combat, mettant un terme à la longue cohorte des morts pour la France débutée avec le caporal Jules PEUGEOT, tué lui le 2 août 1914 à Joncherey, dans le Territoire de Belfort.



Le soldat Augustin TREBUCHON

La France sort certes victorieuse mais très affaiblie de la Grande Guerre : près de 1 400 000 soldats sont morts ou portés disparus, 3 500 000 ont été blessés et près d'un million resteront invalides. Le conflit laisse également plus de 600 000 veuves et 980 000 orphelins. Les civils ont également payé un lourd tribut : 210 000 sont morts au cours des opérations militaires. Dans les villes et villages situés dans les zones de combat, près de 800 000 immeubles ont été endommagés ou détruits. Sur le terrain, 3 000 000 d'hectares de terres agricoles et d'espaces forestiers ont été bouleversés par les combats, parmi lesquels 120 000 hectares seront classés après-guerre en « zone rouge » en raison de la présence dans le sol de milliers de cadavres, de millions de munitions non explosées et de grandes quantités de matières toxiques, qui les rendent pour longtemps inutilisables.

Dès la fin de la guerre, la question de savoir comment rendre hommage à tous ces morts – qui s'était posée tout au long du conflit – ressurgit avec force. La loi du 25 octobre 1919, privilégiant la Toussaint et la fête des Morts sur le 11 novembre qui incarnerait moins le deuil que la victoire, prévoit ainsi d'organiser tous les ans, le 1^{er} ou le 2 novembre, une cérémonie consacrée dans chaque commune « à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la Patrie ». Puis la loi du 24 octobre 1922 fixe au 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice, la commémoration « de la victoire et de la paix ». Depuis la loi du 28 février 2012, le 11 novembre n'est plus seulement un jour en l'honneur des soldats morts entre 1914 et 1918 mais une « journée d'hommage à tous les Morts pour la France » de toutes les guerres dans lesquelles notre pays a été engagé, conférant à cette cérémonie une solennité encore plus grande.

D'aucuns s'interrogent néanmoins sur l'intérêt de maintenir une telle cérémonie alors que le dernier Poilu français, Lazare PONTICELLI, est décédé il y a maintenant dix ans. L'expression « devoir de mémoire », qui s'est répandue dans les années 1980-1990, peut être définie comme l'« obligation morale de témoigner, individuellement ou collectivement, d'événements dont la connaissance et la transmission sont jugées nécessaires pour tirer les leçons du pas-

sé ». Participer à l'œuvre de mémoire, c'est également honorer ceux qui ont donné leur vie pour notre Patrie.

Aussi, le 11 novembre prochain, à l'initiative des Associations patriotiques (ACPG-VG, ABACFOM) et du Souvenir Français du Bayonnais, nous commémorerons le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 qui mit fin à la Première Guerre mondiale après cinquante-deux mois de combats meurtriers, de cauchemars, de privations, de souffrances et de deuils. A cette occasion, un hommage sera rendu non seulement aux victimes de la Première Guerre mondiale mais aussi à celles de la Seconde, des guerres d'Indochine, d'Algérie et des Opérations Extérieures actuelles, en Afrique et en Orient. Le programme de cette cérémonie, à laquelle vous êtes toutes et tous conviés, est le suivant :

- 10h : office religieux à la chapelle Saint-Charles ;
- 11h15 : cérémonie commémorative à la Nécropole nationale de Bayon (route de Lunéville).

Comme dans de nombreuses communes françaises, les trois cloches de notre église sonneront à toute volée le dimanche 11 novembre 2018 à 11h, pendant 11 minutes, comme cela avait été fait le 11 novembre 1918, lorsque le cessez-le-feu avait retenti.

N. André.



La nécropole nationale de Bayon (Cliché : Martine MANGEOLE)



La fin d'année scolaire de l'école maternelle Dolto

par Martine BONNE, Élodie GERMAIN, enseignantes, Magali GOLICZ, Julie MARCHAL, mamans d'élèves

Une visite chez les pompiers

Les élèves sont allés à la rencontre des pompiers volontaires de la caserne de Bayon. Ils ont été reçus par Arnaud, pompier volontaire depuis 20 ans qui leur a expliqué avec beaucoup de simplicité et de passion le métier de pompier volontaire.

La visite a débuté par la remise de bouchons plastiques collectés par les élèves afin d'assister les pompiers dans leur bénévolat pour le téléthon.



Les enfants se sont montrés très intéressés par les différents véhicules présentés : ambulance, véhicule de secours, véhicule de lutte contre l'incendie, ainsi que par les équipements utilisés lors des interventions. Arnaud signale que lorsqu'ils voient les gyrophares des pompiers « les enfants doivent dire à leurs parents de ralentir... » afin de ne pas gêner les pompiers dans leur intervention.



Il précise aussi que les pompiers ne sont pas appelés seulement sur des incendies mais sur des accidents graves qu'il ne peut pas raconter aux enfants.

Cette visite a permis aux élèves de mieux comprendre la mission des pompiers qui n'est pas toujours simple et qui demande des équipements adaptés et une formation continue. Ce moment magique s'est achevé sur un cadeau magnifique offert à l'école maternelle, un véritable casque de pompier qui permettra à tous de se souvenir et, qui sait, fera naître des vocations chez certains pour l'avenir.

Après cette visite la star reste le camion qui permet d'éteindre les feux de forêt.



La fête des fleurs

C'est dans la cour d'école maternelle décorée de beaucoup de fleurs fabriquées avec des déchets recyclés faites par les enfants et leurs maîtresses que la fête a commencé.



Les familles ont pu apprécier la grande fresque de fleurs et ensuite admirer le superbe spectacle de fleurs géantes représentées par les élèves.



Un gros travail de préparation pour cette journée puisque chaque enfant portait sur sa tête un chapeau orné d'une fleur : un coquelicot, une marguerite, un tournesol ou encore une rose. Sous le soleil bien

présent ce jour-là, les fleurs ont défilé, dansé et ébloui les familles. Parents, grands-parents, frères et soeurs... 180 personnes se sont réunies pour profiter de cette belle après-midi.

Pour continuer dans la joie et la bonne humeur, l'équipe enseignante et les parents d'élèves ont organisé une kermesse et un goûter crêpes. Une grosse loterie et différents stands de jeux (pêche aux canards, chamboule-tout, parcours d'eau et surtout le château gonflable) ont fait le plaisir des enfants. Les bénéfices seront entièrement versés à l'école pour l'achat de matériel pédagogique et pour financer les sorties scolaires.

Nous remercions toutes les personnes présentes ce samedi 16 juin et nous espérons pouvoir renouveler cette journée l'année prochaine.





La fin d'année scolaire de l'école élémentaire Dolto

par Véronique PERALTA, directrice

De l'empathie chez les CM1

Tout au long de l'année, après avoir été formées, Mme THIRION, enseignante et Mme LECOMTE, psychologue scolaire, ont mené des séances sur le jeu des trois figures avec les élèves de CM1. En effet, dans le cadre des apprentissages du vivre ensemble, une vingtaine d'ateliers de jeu théâtral ont eu lieu. Cette activité, conçue par Serge TISSERON, pédopsychiatre, a pour objectif de jouer une scène à partir d'images que les enfants ont vues sur les écrans et la mettre en mots dans le respect des autres et de soi-même.

Aux étangs de la Saussaie

Grâce à la Communauté de Communes, les classes de CE2 et de CM1 ont pu bénéficier de l'intervention d'un animateur de la compagnie des ânes pour découvrir l'espace naturel sensible à l'étang de Bayon. Durant trois séances, les enfants ont été ravis d'être sensibilisés à la faune et la flore à travers différents ateliers.



Sortie à Sion

Judi 31 mai, la classe de CP-CE1 a participé à une sortie pour découvrir un Espace Naturel Sensible à proximité. Elle s'est rendue à la colline de Sion pour observer les insectes et les reptiles et pour rechercher les fameuses étoiles.



Sortie à Chatel-sur-Moselle

Les élèves des classes de CP-CE1 et CE2 ont réalisé une visite de la forteresse de Chatel-sur-Moselle le mardi 5 juin. Au cours de celle-ci, ils ont été initiés à l'artisanat du Moyen-Age : poterie pour les plus petits et vannerie pour les plus grands.



Spectacle de fin d'année des CP-CE1 et CE1

Les classes ont présenté jeudi 14 juin un conte musical intitulé « Myla et l'arbre bateau ». C'est l'histoire d'une petite fille qui s'appelle Myla. Elle fait souvent de longues promenades dans la forêt avec son grand-père. Après sa mort, elle prend l'habitude d'aller au pied d'un chêne et de lui parler comme s'il pouvait l'entendre. Un jour, des bûcherons viennent abattre l'arbre pour en faire un bateau. Mais le moment venu, personne n'arrive à le faire bouger pour le mettre à l'eau. Seule Myla y parviendra. Pour réaliser ce spectacle, depuis janvier, les deux classes de cycle 2 ont appris les chants, réalisé le décor et les costumes en arts visuels, mis au point des productions musicales sur les thèmes de la forêt et de la mer, créé des vidéos de théâtre d'ombres, enregistré l'histoire. Les enseignantes, Mmes LAMOISE et MARCHAL, et les élèves ont pris un réel plaisir à jouer ce spectacle devant des parents conquis.





Au revoir Monsieur le Curé

par Christine KIRCH, chef d'établissement de l'école privée de la Providence

Chant interprété par les élèves de l'école de la Providence pour dire au revoir à Monsieur le Curé.

Monsieur l'curé (sur l'air des Comédiens)

Merci Monsieur l'curé
 Pour toutes ces années
 Que l'on a passées
 Avec vous !
 Oui c'était vraiment chouette
 Alors on vous souhaite
 Une bonne retraite
 Merci beaucoup !
 La chasse aux images
 C'était vraiment éclatant
 On a appris le partage
 On est devenu plus grand,
 Vous laisserez au fond du cœur de chacun
 Beaucoup de joie partagée
 Et le bonheur d'être chrétien !
 Vous êtes souvent
 En train de vous balader
 Sur votre vélo
 Toujours en train d'pedaler,
 Vous dites bonjour
 Vous discutez avec nous
 Dans un repas partagé
 Monsieur l'curé.



Vous racontez
 Et sans jamais vous tromper
 Les histoires de Jésus
 Auxquelles
 on a toujours cru
 Les marches de Pâques
 Avec les pieds dans l'eau
 Au bord de la Moselle
 Qu'est-ce que c'était rigolo
 L'année prochaine
 Quand la rentrée
 va arriver
 Vous serez loin
 Et vous allez nous manquer
 Mais pour l'instant
 Vous êtes au milieu de nous
 Et on va en profiter
 Monsieur l'curé !



L'accompagnement à la scolarité

par Christine DHALLEINE, responsable du Secours catholique de Bayon

L'accompagnement à la scolarité : une priorité pour le Secours Catholique.

Pour le Secours Catholique de Bayon, c'est aussi la rentrée. Notre combat contre les inégalités commence dès l'enfance avec le constat que tous les enfants ne disposent pas des mêmes atouts durant leur scolarité. Il est hélas évident que certains élèves auront plus de difficultés que d'autres durant leur parcours scolaire.

C'est pourquoi, une équipe de trois personnes, dont un ancien professionnel de l'enseignement, se met à la disposition des familles pour accompagner individuellement leurs enfants. Cela passe par un approfondissement des cours ainsi qu'une aide aux devoirs. Ce travail se fait en liaison avec les enseignants du collège ou des groupements scolaires.

Des activités culturelles, sorties cinéma sont également proposées durant l'année en fonction de l'âge de l'élève.



N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements : 06 07 62 13 84.

L'équipe assure aussi des repas partagés au presbytère le 2^{ème} mardi de chaque mois, et des après-midi récréatifs les mardis.

Nous collectons toujours vêtements et jouets pour alimenter la Boutique Rodhain de Lunéville.

Permanences au local du Secours catholique :
les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois
de 10h à 12h au local (1 ruelle des Hauts-Fossés).



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

par Jacqueline LEGRET, présidente de l'ADMR Euron-Moselle

Notre association ADMR est soucieuse du bien-être de nos aidés et des personnes en demande d'aides journalières. L'association est gérée par des bénévoles pas avares de leur temps et par du personnel fédéral.

Nous essayons d'être vigilants quant aux services effectués par nos salariés en sachant que nous effectuons énormément de tâches :

- L'aide à la personne (aide à la toilette, aide aux courses, promenade, accompagnement transport...) est notre première priorité ;
- L'aide à l'environnement (ménage, bricolage, jardinage...) ;
- La livraison de repas à domicile ;
- L'accueil collectif pour mineurs « le Périscope » pour vos enfants.

Nos salariés suivent des formations régulières afin de répondre au mieux à tous les besoins de nos aidés.

Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 03 83 72 58 01 ou à nous rendre visite au 23 grande rue (au fond du parking de l'EHPAD Saint-Charles).

Des flyers présentant les activités proposées par le Périscope aux enfants pour les prochaines vacances de la Toussaint sont disponibles en Mairie et téléchargeables sur son site web : www.mairie-bayon.fr



Contact : 03 83 72 58 01
admr.euronmoselle@fede54.admr.org



Tennis-Club

par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

Fin de saison 2017-2018 : les derniers cours se sont déroulés autour d'un goûter convivial au cours duquel, la présidente et Emilien ont eu le plaisir de remettre aux enfants de l'école de tennis les médailles et les carnets correspondant à leur niveau « Galaxie ». Ils leur ont donné rendez-vous pour la nouvelle saison au forum des associations afin de reprendre les cours le lundi 17 septembre.



La saison 2018-2019 vient de commencer et les cours collectifs ont lieu aux horaires suivants :
Lundi de 16h40 à 22h40
Mercredi de 20h15 à 22h15
Samedi de 9h à 13h
soit 11 cours dont 9 destinés aux jeunes et aux adolescents.

Pour jouer au Tennis sur les courts extérieurs entièrement rénovés du stade de Bayon, il faut être adhérent au club. Le tarif de la licence est de 54 € pour les adultes et 39 € pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans.



Renseignements :

François BERETTA : 06 75 91 44 75

Michèle SIMONIN : 06 71 68 57 73

ou tcbgestion@gmail.com





4^{ème} grand prix des commerçants et artisans

par Didier PERRIN

Pour la quatrième année, la Commune a de nouveau vu les cyclistes prendre possession du quartier de la gare, prêts à en découdre tout au long d'un parcours partant de la caserne des pompiers en passant par la rue de Baccarat pour revenir ensuite via l'avenue de la gare et rejoindre le centre de secours, ce qui équivaut à une boucle de 1,6 km (à répéter 47 fois).

Le départ fut donné le 29 juillet à 15h pour une fin de course aux alentours de 17h.

Une quarantaine de coureurs ont répondu présents pour le plus grand plaisir des spectateurs dispersés tout le long du parcours.



tion des sponsors locaux qui ont permis cette nouvelle édition ainsi que la participation des services techniques qui ont dispatché barrières et panneaux de déviation divers pour sécuriser cette manifestation.



Fidèles à l'organisation de ce critérium, Pascal CAEL, président de la Jeune Association des Commerçants et Artisans de Bayon (JACAB) et Jean-Marie FLOCHE, président de l'association Cyclisme Haroué Loisirs (CHL), ont œuvré pour solliciter la participa-

La remise des prix en présence des municipalités de Bayon et Virecourt a eu lieu à l'issue de l'épreuve, suivie du pot de l'amitié où, comme la tradition le veut, rendez-vous a été pris pour l'édition 2019.



Au secours...

par Laurent MARCHAL, président de l'association Gymnastique Volontaire Minisport

Bonjour à toutes et tous, il n'est pas trop tard mais nous avons besoin de vous. Vectrices de loisir, plaisir, passion, socialisation, apprentissage ou simple passe-temps, mais demain encore plus qu'hier, les associations sont en danger. Ce message est un appel, une bouteille à la mer ou une sonnette d'alarme mais je l'espère pas un coup d'épée dans l'eau.



n'est pas serein et certain. Il est encore temps de réagir afin que celles-ci ne périssent pas (comme la natation) mais au contraire puissent se développer et simplement vivre.

Parents, famille, voisins, amis, actifs ou non, retraités, tout le monde peut participer au dynamisme et à la vie associative de notre bassin.

Toutes les associations ont des besoins simples, divers et variés (accompagnement, organisation, administratif, bénévolat sur manifestation...) alors n'hésitez pas à nous contacter selon vos préférences.

Le bassin du Bayonnais et ses alentours ont connu de nombreuses mutations durant ces derniers mois et toutes les associations ont souffert. Les dirigeants et bénévoles en place ont vu leur investissement et leur motivation s'essouffler. Pour certaines, leur avenir

Les coordonnées des dirigeants des différentes associations sont disponibles sur le site de la ville de Bayon : www.mairie-bayon.fr

On compte sur vous !



Projet associatif commun à l'Office des sports

par Yves RUBERT, président de l'Office des Sports du Bayonnais

Qu'est-ce que l'Office des Sports du Bayonnais (OSB) ?

Un regroupement de 12 associations sportives du Bayonnais (liste ci-dessous).

Quel est l'objectif de l'OSB et des associations partenaires ?

Donner à chacun un terrain de sport sur lequel il peut se dépenser, s'amuser et se changer les idées. Tout le monde peut et doit trouver sa place, les compétiteurs comme les sportifs loisirs, les petits (à partir de 3 ans pour certaines associations) comme les grands. Le but est de se retrouver autour des valeurs du sport et de les faire partager au plus grand nombre.

Comment soutenir l'OSB, et donc les associations adhérentes ?

Verser une cotisation annuelle de 10 €.

Quels avantages à verser cette cotisation ?

- Bénéficiaire, sur présentation de la carte d'adhérent OSB, d'une réduction de 3 € lors de l'inscription à une 2^{ème} association partenaire de l'OSB.
- Bénéficiaire de tarifs préférentiels sur les stages ou animations organisées par l'OSB.

A qui s'adresser pour verser la cotisation OSB ?

Signaler le simplement lors de l'inscription à une association partenaire de l'OSB : c'est elle qui fera le relais avec l'OSB.

Bonne saison sportive à toutes et à tous !



Liste des associations partenaires de l'OSB :
Association du Judo Club du Bayonnais (AJCB)

ASCA Einvaux

ASCB Handball

Bayon Tennis de Table (BTT)

Entente Sportive Bayon-Roville (ESBR)

Euron Bien être Gym volontaire (EBGV)

Etoile Sportive Velle

K-Danse et Gym-Tonic

Minisport

Pétanque Club Bayon (PCB)

Saint Martin Basket Bayon (SMBB)

Tennis Club Bayon (TCB)



L'ASCB Handball Bayon contre-attaque !

par Yann RUBERT, président de l'association

Après une saison 2017-2018 conclue de la plus belle des manières, avec le succès des Séniors Masculins en Coupe 54, et ponctuée de belles performances des autres équipes, les joueurs ont retrouvé depuis septembre le chemin de l'entraînement.

Le club enregistre de nombreuses arrivées et cela nous permet déjà d'engager pour cette saison une équipe supplémentaire. Trois autres formations pourraient voir le jour si nous trouvons les derniers renforts nécessaires (-9 ans mixte, -11 ans garçons et -15 ans garçons).

Nos entraîneurs vous attendent pour des séances dispensées du mercredi au vendredi soir :

Mercredi de 18h45 à 20h15 : séniors garçons

Judi de 17h15 à 18h30 : -9 ans/-11 ans

Judi de 18h30 à 20h : -13 ans filles et garçons

Judi de 20h à 22h : séniors filles

Vendredi de 19h30 à 21h : -15 ans filles/garçons

Vendredi de 21h à 22h30 : séniors garçons

Nous sommes toujours à la recherche de partenariats financiers et matériels, d'arbitres et de bénévoles. Si vous souhaitez vous investir dans un club qui bouge, rejoignez-nous ! Vous pouvez également nous retrouver sur facebook : ASCB Handball Club de BAYON.

Vous y trouverez toutes les informations, calendriers, résultats et actions menées par le club.

Comptant sur votre soutien durant toute la saison, venez partagez vos émotions avec nous les jours de match au Hall des Sports de Bayon. Allez Bayon !

Contact : 06 80 76 74 29

ascbhandballbayon@gmail.com



ASCB HANDBALL
BAYON



Petites informations

par Nicolas ANDRÉ, Didier PERRIN, Michèle SIMONIN

Vie associative - Changements de présidence

- M. Yves RUBERT est le nouveau président de l'association « Office des Sports du Bayonnais (OSB) » en remplacement de M. Jean-Marie CREUSEL.

Contact : officedessportsbayonnais@gmail.com

- M. Jean-Marie CREUSEL est le nouveau président de l'association « Bayon Tennis-de-Table (BTT) » en remplacement de M. Pascal DARTOY.

Contact : tolu.creusel@outlook.fr

- M. Yann RUBERT est le nouveau président de l'association « ASCB Handball » en remplacement de Mme Sylviane LABBÉ.

Contact : ascbhandballbayon@gmail.com

Donneurs de Sang de Bayon et environs

Voici les dates des prochaines collectes de sang à l'EHPAD Saint-Charles de 16h à 19h30 :

- ▶ Vendredi 5 octobre
- ▶ Vendredi 21 décembre

Exposition gratuite

« 55 ans de Jumelage Bayon-Straelen »

Vendredi 5 octobre 13h-15h

Dimanche 7 octobre 10h-12h et 14h-16h

Centre culturel Henri Gaudel

Repas des Anciens - Dimanche 18 novembre

La prochaine édition de ce rendez-vous annuel offert aux aînés de notre Commune âgés de 70 ans et plus, ainsi qu'à leurs conjoints, aura lieu le dimanche 18 novembre à partir de 12h au Centre culturel Henri Gaudel.

Une invitation sera adressée aux bénéficiaires courant octobre. Si toutefois vous veniez à ne pas recevoir celle-ci, veuillez prendre contact auprès du secrétariat de Mairie au 03 83 72 51 52. Il se peut que certains d'entre vous ne soient pas inscrits dans nos fichiers, comme par exemple un changement d'adresse non signalé.

VIE ÉCONOMIQUE

Bienvenue



Bienvenue aux nouveaux professionnels

par Alain RAVAILLER



LES GOURMANDS DISENT...

Boulangerie-Pâtisserie

1 grande rue
03 83 72 54 94

N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon.

Vous pouvez nous contacter ici :
secretariat@mairie-bayon.fr

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début janvier. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le lundi 10 décembre

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Couverture : Rives de la Moselle (Photo : Lucas MORAND - Graphisme : Stéphane BERVARD)

Ont également contribué à ce numéro : Aurélie AUDIBERT - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Christine DHALLEINE - Lydia FRANCOIS - Eddy GALLAIRE - Elodie GERMAIN - Magali GOLICZ - Christine KIRCH - Jacqueline LEGRET - Sophie LOUIS - Julie MARCHAL - Laurent MARCHAL - Lucas MORAND - Véronique PERALTA - Didier PERRIN - Alain RAVAILLER - Yann RUBERT - Yves RUBERT - Michèle SIMONIN.

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 780 exemplaires

Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Octobre 2018